DELEGUES DU PERSONNEL DU SITE DE GRENOBLE

FLASH D.P. REUNION PLENIERE DU 18 Mars 2014

Elus présents pour les syndicats :
- SUD : Valérie DI-GIONE, Stéphanie HENRISSAT
- CGT : Angélique SONNTAG, Monique RITTON

Elus excusés : Joël GRECO (SUD)

La Direction est représentée par Daniel MOULIN (Directeur Régional) accompagné de Magali MESTRE PELLETIER

Questions des élus SUD :

1/ Pouvez-vous nous préciser si un salarié ayant 10 jours (ou +) sur son CET est en droit de demander la pose de 10 jours CET dans l'année, comme s'il s'agissait de jours de CP ? Par exemple, pourrait-il, avec l'accord de son chef de service, prendre une semaine en octobre et une 2ème semaine en décembre de la même année ?

Conformément aux dispositions de l'avenant du 27 février 2013 à l'accord relatif au temps de travail du 27 février 2001, un collaborateur ne peut utiliser 10 jours ouvrés épargnés sur son CET que dans le cadre d'un congé pour convenance personnelle d'une durée minimale d'un mois.

Les élus SUD : Cette contrainte ne permet plus aux salariés de prendre un ou quelques jours pour résoudre une difficulté personnelle. C'est regrettable et cela impose de bien programmer ses congés.

2/ Une personne de retour de maternité, qui cumule beaucoup de jours de CP, peut-elle reporter une partie de ses congés au-delà du 31 Mai et les prendre sur l'année N+1 ?

Une personne de retour de congé de maternité a le droit de prendre ses congés payés à son retour, même si la période de congés est expirée.

Les élus SUD encouragent des salariés éventuellement concernés à se rapprocher de leur correspondant RH pour s'organiser au mieux.

3/ Quand seront connues les promotions ? A quelle date seront versées les primes commerciales ?

Les mesures seront saisies sur la paie de mars. Les primes seront donc payées en mars et les augmentations individuelles avec ou sans promotion appliquées de façon rétroactive sur le mois de février.
Un document d'information relatif aux primes et augmentations individuelles accordées en 2014 sera remis aux Délégués du personnel au cours de la réunion du mois d'avril ou du mois de mai.

Les élus SUD : R.A.S.

4/ Mme ARCANGELI a-t-elle communiqué sa position au sujet du changement d'horaires du service Action Sociale, sachant que les modifications sont intervenues au 1er Janvier 2014 ? (Question posée à l'identique en Janvier et Février 2014 mais restée sans réponse les 2 fois)

Madame ARCANGELI a rappelé lors du Comité d'entreprise qui s'est tenu le 25 février dernier, que les horaires applicables sont ceux de la Direction Régionale à laquelle les collaborateurs sont rattachés. Des cas particuliers peuvent être étudiés.

Les élus SUD regarderont avec beaucoup d'intérêt les solutions proposées aux salariés demandeurs.

5/ Un salarié peut-il placer son 13ème mois dans le CET et sous quelles conditions ?

Conformément aux dispositions conventionnelles, figurant dans l'intranet, le 13ème mois peut être placé en tout ou partie sur le CET ATT.

Les élus SUD : R.A.S.

6/ Les challenges 2014 seront-ils récompensés par des primes ou des chèques cadeaux ?

Ils le seront sous forme de chèques cadeaux.

Les élus SUD comprennent l'intérêt des chèques-cadeaux pour l'entreprise mais les salariés préfèreraient être récompensés de leurs efforts par des primes versées sur leur compte bancaire et utilisables pour répondre à leurs besoins et selon leurs propres choix.

7/ Où en est-on des recrutements en cours concernant le MDP et le CICAS ?

MDP : Malgré plusieurs relances, les Demandes d'embauche sont toujours bloquées à l'étape "Contrôle de Gestion". Daniel MOULIN a demandé qu'au moins une demande soit débloquée en urgence.
CICAS : Concernant les recrutements sur Grenoble et Chambéry, un affichage de poste est à nouveau fait sur le portail, avec une date butoir au 19 mars 2014.

Les élus SUD reviendront sur le sujet lors de la prochaine réunion des DP.

PROCHAINE REUNION :
15 Avril 2014 à 9H30 heures à GRENOBLE

Contactez vos délégués du personnel SUD pour aborder les problèmes que vous rencontrez.